

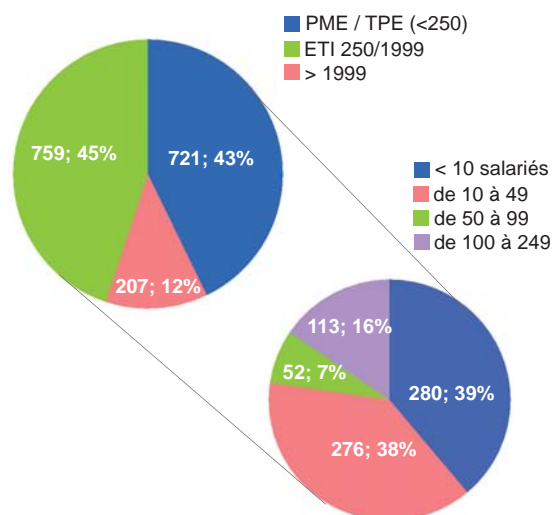
Entreprise, pourquoi choisir un doctorant ?

Moteur d'innovation - Accélérateur de compétitivité - Boost de performance - Stimulateur de créativité
Le partenariat Entreprise - Doctorant - Laboratoire de Recherche, une formule gagnante !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Depuis 1981, année de création du dispositif CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), 7 000 entreprises et 4 000 laboratoires de recherche se sont réunis autour de 13 000 thèses
- > 42% de ces CIFRE sont noués avec des entreprises de moins de 250 salariés
- > L'Université de Lyon accueille 5 400 doctorants dont 2 300 de nationalité étrangère / 900 thèses sont soutenues chaque année
- > 85% des entreprises ayant recours à un doctorant obtiennent des résultats directement exploitables par l'entreprise
- > En 2009-2010, une thèse sur trois a conduit à un dépôt de brevet

Répartition des CIFRE 2011 par taille d'entreprises (source ANRT)



UN DOCTORANT, POURQUOI ?

- > Investiguer de nouvelles zones d'activité
- > Développer un domaine de compétence, un marché, une technologie déjà existante
- > Miser sur un haut potentiel humain à la fois familier avec votre environnement et en capacité de prendre de la hauteur sur vos problématiques concrètes
- > Avoir accès aux avancées et aux ressources scientifiques, méthodologiques, documentaires du laboratoire de recherche partenaire
- > Gagner en crédibilité sur la scène internationale
- > Etre partie prenante de l'avancement de la recherche en France



Humbles et capables de travailler selon des procédures précises, les docteurs permettent de mieux répondre à l'environnement complexe créé par l'exigence accrue des partenaires, l'internationalisation des marchés et l'intensification de la concurrence.

Dr Hugues-Arnaud MAYER
PDG du groupe Abeil



Aujourd'hui, quand une entreprise ou un organisme veut se placer au niveau international ou chercher des partenaires dans un domaine technologique, dès la première réunion, on regarde les cartes de visite et celui qui n'est pas Docteur sera considéré différemment. La spécificité française des grandes écoles n'est plus vraiment audible aujourd'hui.

Xavier GROS
Secrétaire Général Lafarge Services
Groupe

D'après une enquête menée auprès de PME, les principales retombées des travaux menés en collaboration avec un doctorant sont :

- L'émergence de nouveaux sujets de recherche
- La création d'un nouveau domaine de compétences
- La communication internationale
- La création ou amélioration d'un produit industriel ou d'un service

(source ANRT - entreprises ayant recouru au dispositif CIFRE)

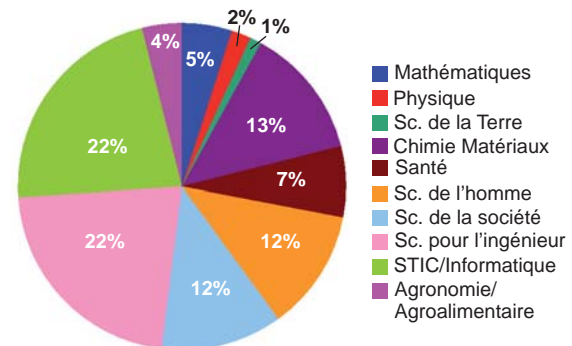


UN DOCTORANT, POUR QUELS PROJETS ?

Les disciplines des 17 écoles doctorales de l'Université de Lyon couvrent l'ensemble des champs de recherche applicables à l'entreprise dont :

- > **en sciences exactes** : génie civil, acoustique, ingénierie des matériaux et des procédés, environnement, modélisation et réalité augmentée, ...
- > **en sciences humaines et sociales** : aménagement et urbanisme, études arabes, asiatiques, nord-américaines..., économie de l'innovation, marketing, stratégie et management, gestion des ressources humaines, ...
- > **en sciences du vivant** : biologie moléculaire et cellulaire, fonctionnement des écosystèmes, neuroimagerie, cognition naturelle, sport et performances, ...

Répartition des CIFRE selon la discipline en 2010 (source ANRT)



UN DOCTORANT, COMMENT ?

Plusieurs formes peuvent être données à la collaboration tripartite Entreprise - Doctorant - Laboratoire de Recherche :

- > **Les Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE)** vous donnent la possibilité de recruter un doctorant à temps complet, durant ses trois années de thèse, en vue de le faire intervenir sur une problématique connexe à vos travaux.
 - ↳ Depuis 2006, associations, collectivités territoriales et organismes consulaires ont aussi la possibilité d'employer de jeunes chercheurs avec **les CIFRE – CRAPS** (Conventions de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale).
- > **Le Doctorant Conseil**, depuis 2007, permet à une entreprise de confier un mandat de conseil ou d'expertise à des doctorants en dehors de leur thèse. D'une durée maximale de 32 jours par an, cette mission courte peut répondre à des besoins divers : veille technologique, création de logiciels, étude de faisabilité, de marché...
- > **Le Contrat Doctoral** : mis en place en 2009, il est assimilé à un contrat de travail de droit public d'une durée de 3 ans (voire 4 ans si prolongé) et conditionné par l'inscription en doctorat du candidat.
- > **Le Mécénat de Doctorat** autorise l'entreprise à financer des travaux de thèse de doctorants et à bénéficier d'une réduction d'impôt jusqu'à 60% des sommes versées.

VOS AVANTAGES

- > **Subventions - Réductions d'impôts et Crédit Impôt Recherche (CIR)**
À titre d'exemple, si vous contractez une CIFRE avec un doctorant pour une durée de 3 ans (CDD ou CDI), à raison d'un salaire annuel brut au moins égal à 23 484 €, une subvention de 14 000 € vous sera versée par l'ANRT.
De plus les coûts restants à votre charge sont éligibles au Crédit Impôt Recherche (CIR), tout comme les sommes éventuellement versées au titre de la collaboration de recherche.
- > **Confidentialité et bénéfice du résultat**
Vous signez avec le laboratoire d'accueil un contrat de collaboration garant des conditions de déroulement des recherches et du partage de la propriété des résultats obtenus.

La maturité des docteurs leur apporte une forte capacité de remise en cause. Ils savent prendre des risques et les gérer. Ils innovent, sortent des sentiers battus. Ce courage est essentiel dans un monde industriel où l'on doit prendre des paris sur l'avenir !

Jean-Nicolas BEAUVAIS
Responsable du recrutement des ingénieurs et cadres chez Renault

